VENTE A L'ENCAN.

PAR ORDRE de François Verloin Degruy syndic des créanciers de Joseph Verloin Degruy, je vendrai à l'encan, lundi le 13 Octobre, à 11 heures, en mon office dans la ville de Lafayette.

Cent actions dans le capital de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane. Conditions, comptant. L'acquéreur devra fournir hypothèque sur des immeubles à la satisfaction de la Direction.

Paroisse de Jefferson, 20 Septembre 1834.

28 sept F. DUGUE, juge encanteur.

PAR ordre de François Verloin Degruy, syndic des créanciers de Joseph Verloin Degruy, il sera vendu lundi 26 Octobre, à 11 heures, du matin par le juge encanteur soussigné devant son office en la ville de Lafayette les propriétés suivantes savoir: *Un morceau de terre* ayant trois arpens de large, sur quarante arpens de profondeur, en bois de bout, situé à 40 arpens du fleuve, et étant la double profondeur d'une habitation de trois arpens de face au fleuve, sur quarante arpens de profondeur.

Le dit morceau de terre est situé en cette Paroisse, à environ cinq mille de la Nouvelle Orléans, *rive droite du fleuve*, borné du côté du fleuve par la susdite habitation, dans la profondeur par des terres de Mr. Millaudon, à la ligne supérieure par la propriété de Mme. Deléry, et à la ligne inférieure par la double concession d'une terre de 8 arpens, appartenant au dit Joseph Verloin Degruy.

17 esclaves nommés Julien, âgé de 45 ans, commandeur. André de 35 ans, charretier. James de 32 ans, forgeron. Billy Alexis Boss de 26 ans. Zona Gordon, de 26 ans. Huntley, de 23 ans. Nathan, de 15 ans. José, de 18 ans. Daniel Cooper, de 35 ans. Louis, de 16 ans. Célestin, orphelin, de neuf ans. Liza, de 23 ans. Thima, de 24 ans. Latica de 11 ans. Susanne de 28 ans. Washington, de 18 ans. William, de 15 ans.

DIX ACTIONS de la Compagnie des Canaux de Barataria et Lafourche.

SIX ACTIONS de la Compagnie des Améliorations du quarré de la ville.

Condition: La terre à six mois. Les Esclaves, à six mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait payement. Les ACTIONS, Comptant.

Paroisse Jefferson, le 22 septembre 1834.

23 sept F. DUGUE, Juge encanteur.

ETAT DE LOUISIANE.

Succession de Pierre Lacoste.

PAROISSE DE PLAQUEMINES.—Cour des Preuves.—Il sera vendu par le juge assigné de la Cour des Preuves de la Paroisse de Plaquemines, au lieu des séances de la cour de la dite Paroisse, le jeudi 16 octobre prochain à midi pour compte de la dite succession, les propriétés suivantes, savoir:

1°. Un certain lot de terre situé dans cette paroisse au détour des anglais, quinze milles au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant six arpents de face au dit fleuve les lignes fermant à dix huit arpents de profondeur, borné du côté d'en haut par l'habitation de Thomas A. Morgan et à la borne d'en bas par celle du Dr. Maurice Canneo.

2°. Un autre lot de terre situé aussi dans ditte paroisse même rive du fleuve, à vingt deux milles au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant dix arpents et demi de face (plus ou moins) sur quarante arpens de profondeur, borné à la limite supérieure par la terre de Mde. Mazent et à la limite inférieure par l'habitation de C. B Dufour ensemble les améliorations qui sont dessus.

Conditions: Payable en mars 1838 en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire à la banque de l'Union à la Nouvelle Orléans et portant hypothèque sur le bien vendu jusqu'a parfait paiement.

Paroisse Plaquemines le 15 septembre 1834.

16 sept G. LEONARD, juge.

VENTE PAR LE SHERIF,

Evans Rogers vs Madame Aimée Gotchalk.

COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique le Lundi 13 Octobre prochain, à midi, les propriétés suivantes:

Sept LOTS situés dans le faubourg Livaudais, et désignés sur un plan fait par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse Jefferson, daté 6 mars 1833, comme les lots A. L. et A. M, et comme les lots Nos. 6, 13, 15, 16 et 17, dans l'Ilet No. 6, lesdits lots A L et A M sont adjoins et forment l'encoignure de la Levée et de la rue Sixième, et ayant chacun, 51 pieds, 1 pouce de face, sur la rue de la Levée, 80 pieds de face sur le Mississipi, et une profondeur de 215 pieds, faisant face à la rue Sixième; aussi le droit de batture y appartenant. Ledit lot No. 6, à 48 pieds de face sur la rue Sixième, et 125 pieds de profondeur, et *lesdits lots* Nos. 14, 15, 16 et 17, sont adjacens, et ont chacun 51 pieds, 1 pouce de face sur la rue de la Levée, le lot No. 14, a une profondeur de 139 dieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 13, et 138 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 15; le lot No. 15, a une profondeur de 128 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 14, et 17 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 16. Le No. 16 a une profondeur de 11 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 15, et de 106 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 16. Le No. 17 a une profondeur de 106 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 16 et de 95 pieds 10 pouces faisant face à la rue Septième, tous mesure américaine, saisis dans le procès ci-dessus.

Conditions :—Comptant.

13 sept J. CHARBONNET, shérif.

LES PRESIDENT, DIRECTEURS &c.

De l'Association Consolidée des Habitans de la Louisiane, contre Joseph Verloin Degray et Marie Héloise Saulet, sa femme.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire de la Louisiane, j'exposerai en vente le Samedi 11 Octobre prochain, à 11 heures du matin, sur les lieux, la propriété ci après, décrite, savoir:

Un Lot de TERRE situé dans la Paroisse de Jefferson, à environ 5 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve, mesurant trois arpens de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, borné sur la ligne supérieure par l'habitation de Jules Fazende, et sur la ligne du bas par la propriété dudit Joseph Verloin Degray, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent, ainsi que les quinze esclaves ci-après, savoir:

Klem, Spencer, John, Lan, Charles, Lubin, Robert, Livage, Marthe, Henriette, Hary, Charles, Bill, Susanne, et John, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

2°. Une Habitation située dans la Paroisse de Jefferson, à environ quatre milles audessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve, mesurant huit arpents de face sur quatre-vingts arpents de profondeur, bornée sur la ligne supérieure par les trois arpents de terre ci-dessus décrits, appartenant au dit Joseph Verloin Degray, et sur la ligne du bas par la propriété de B. Saulet; ensemble avec les édifices, mécaniques à vapeur, ustensiles aratoires, 18 chevaux américains, quatre mulets, 14 bœufs de tire, 8 vaches et les quarante-trois esclaves suivants, savoir:

Aliz, Aimée, Alphonse, Bob, Betsy, Chéri, Charles, Caroline, Cayer, Etienne, Yves, Fine, Jean, James, Henriette, Hélène, Jacques, John, Jehu, Jackson, Lity, Larry, Larry, Moreau, Moreau, Marie, Marie, Mélite, Peggy, Rambon, Rosette, Sam, Gros Sam Thomas, Tomberry, Thomas, Tom, William, Victor, Henry, Davis, George et Marie. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

Ville de Lafayette, ce 4 septembre 1834.

9 sept J. CHARBONNET, shérif.

Mathiew Morgan vs. Virginie Shaw, Jacques Shaw son mari, Daniel Boyle et autres.

COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique le 20 octobre prochain, à midi, à la Bourse de Lafayette, la propriété décrite de la manière suivante:

Un Lot de Terre situé au faubourg Lafayette, mesurant 34 pieds, 5 pouces face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces et demi, faisant la moitié indivise du lot No. 4, situé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

7 oct J. CHARBONNET, shérif.

Mathew Morgan contre Virginie Shaw et James S. Shaw son mari, et Daniel Boyle et William Doherty.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique le 20me jour d'octobre prochain, à midi, à la Bourse de Lafayette, la propriété suivante: savoir:

Le moitié du terrain No. 4, situé dans le faubourg Lafayette, mesurant 34 pieds 5 pouces de face sur la rue St. Philip, par 62 pieds 11 1-2 de profondeur; saisie dans l'affaire ci-dessus. *Conditions*: comptant.

Paroisse de Jefferson, 15 sept. 1834.

20 sept J. CHARBONNET, shérif.

UNE famille peu nombreuse voudrait trouver à louer une négresse qui sût faire un peu de cuisine, mais bonne blanchisseuse et repasseuse. On désire qu'elle parle français. S'adresser au bureau de cette feuille 26 sept

ACADEMIA.
ARTE DE POONAH.

EN todos tiempos ha sido célebre y apreciable la pintura y por mucho que haya costado aprenderla siempre ha tenido admiradores. Al presente que se ha descubierto la maravillosa invencion de imitar la naturaleza en todas su perfeccion y de transmitir su hermosura á toda clase de géneros con la mayor elegancia, vivacidad y permanencia, al estilo de la China, por un método facil, nuevo, desconocido hasta el dia, y asequible en nueve lecciones, Quien se negará á instruirse de él, cuando es tan agradable y provechoso á cada individuo de la sociedad y cuando pueden dedicarse á su aprendizage ambos sexos?

El profesor tiene una sala adornada con ejemplares de todas las clases de pinturas que enseña. abierta desde las 10 de la mañana hasta la 1, y desde las 3 de la tarde hasta las 5, en donde podran ver los aficionados de esta ventajoso arte las bellezas que contienen.

Las clases son seis, cada una tiene su metodo diferente y para cada una se necesitan nueve lecciones, pues se ha espresado distribuidas en esta forma.

1a. Dibujar, pintar y dorar en papel.
2a. id id *y id en tercio pelo de algodon ó* seda.
3a. id id id en loza de China á ordinaria.
4a. Preparar, dorar, pintar, broncear y barnizar cajitas, mesas, &c.
5a. Preparar, dorar, formar frutas, flores con bronces de colores, &c.
6a. Dorar, platear y formar conchas ó viñetas sobre vidrios planos.

Cada uno de estos ramos se enseña en el numero de lecciones designadas, siendo de cuenta del profesor la pintura, pinceles; papel, oja de oro y demas que sea necesario durante el aprendizage.

Se garantiza la enseñanza, para lo cual como asi mismo para imponerse de lo demas que sea consiguiente, podran ocurrir los aficionados á la morada del profesor enquina de las calles Real y Dumaine sobre la libreria de Mr. Guot.

El director de este establecimiento tiene el honor de haber sido el primero que ha introducido este nuevo metodo en Na. York, ciudad de la Habana á Isla de Cuba donde cuenta infinios discipulos de algunos de los cuales se exhibiran varias obras en su academia.

septiembre 13 P. DE LOS RIOS.

ACADEMIE.
ART DE POONAH.

LA PEINTURE a, dans tous les temps, été célébre comme un art enchanteur, et quelque peine que son étude exige, elle a toujours eu de nombreux adeptes: maintenant qu'on a découvert l'art d'imiter parfaitement la nature dans tous ses caprices, et qu'on a inventé les moyens de transmettre ses beautés de tous les genres avec la plus grande élégance et avec un coloris aussi durable que celui des Chinois, par une méthode claire, facile, inconnue jusqu'à ce jour, et qu'on peut acquérir en neuf leçons; qui pourrait se refuser le plaisir de s'en instruire, quand il en peut résulter tant d'avantages et de jouissances pures pour les élèves de l'un et de l'autre sexe?

Le professeur a orné son salon de morceaux de toutes les classes, qu'on peut voir chez lui depuis dix heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures après-midi, jusqu'à cinq. Les amateurs de cet art charmant y trouveront des beautés variées.

Six classes seront ouvertes; chacune sera leçue selon une méthode différente, et nécessitera des leçons distribuées ainsi qu'il suit:

1re. classe: Dessin, Peinture et Dorure sur papier.
2e. do. do. do. do. sur velours
3e. do. do. do. do. (de coton ou de soie. sur (laine ou fafence.
4e. classe préparer, dorer, peindre, bronzer et vernisser des boîtes, des tables, &c. &c.
5e. classe préparer, dorer, et former des fruits et des fleurs avec des bronzes coloriés, etc.
6e. Dorer, argenter et former des bordures, chiffres ou des vignettes sur le verre uni.

Chacune de ces branches s'enseigne dans le nombre de leçons indiqué, et le professeur fournit les couleurs, pinceaux, papier, feuilles d'or et autres objets nécessaires pendant l'apprentissage.

On garantit l'enseignement, et pour s'inscrire aux classes, ainsi que pour avoir d'autres informations, les amateurs peuvent s'adresser à la demeure du professeur au coin des rues Royale et Dumaine, audessus de la librairie de M. Guot.

Le directeur de cet établissement a l'avantage d'être le premier qui ait introduit cette nouvelle méthode à New-York et à la Havane où il compte de nombreux élevés, dont on verra les divers ouvrages dans sa collection. P. DE LOS RIOS.

12 sept—30

Reçu par le navire Missouri, venant de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 137.

94 barriques Vin rouge Canon 1827 et 1828;
12 do Eau de Vie, 3me preuve;
4 barils do do vieille;
30 caisses Curaçao de Hollande en bouteilles et crachons;
1 barrique Absynthe Suisse;
11 barils de Vinaigre, doux et rouge framboise;
Dimportation antérieure.
Un grand assortiment de Vins et Eau de vie &c.

26 sept Pre. LAFAYE.

CHEVALIER, peintre.

Rue Bourbon, No. 121, entre Conti et St. Louis,

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient de faire l'acquisition des papiers peints, formant le magasin de madame Marot, et qu'il les vendra, ainsi que ceux qui lui arrivent de France, à un prix modéré aux personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance. Il continue toujours l'entreprise des collages et de la peinture des maisons, décors des boutiques et appartemens.

17 sept—6

CHANTIER DE BOIS.

No. 132, rue du Bassin.

UNE quantité de Bois de Chauffage de toutes descriptions, à vendre constamment par

17 sept W. E. & R. MURPHY.

SABLE BLANC.—Un lot de sable blanc de Pensacole, à vendre par W E & R MURPHY,

17 sept au Bassin.

LES soussignés offrent à vendre 900 sacs de café en débarquement de la goelette Evaristo. 350 milliers de cigares de toutes les espèces et de tous les prix; des vins de Saint Julien, Lafitte, Haut Palence, Grand Larose et Sauterne, en tonneaux et en caisses.

24 sept M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN débarquement du brick Oswego, et à vendre à des termes modérés, par F. GILLET & Co., rue de Chartres, No. 57:

300 Colis Marchandises Sèches, consistant en Coton écru 3-4, 4-4 et 5-4;
Coton écru extra fort pour chemises de nègres, 7 8 et 4 4; Coton blanc 3 4, 7 8, 4 4 et 5 4;
Coton écru croisé 7 8;
Flanelles blanches, vertes, rouges et jaunes, qualités assorties; Parkales en couleur;
Un assortiment général d'Indiennes;
Etoffes rayées pour chemises;
Sattinets de tous les prix;
Indiennes à meubles; cotonnades bleues, &c.
Aussi, en magasin, ayant droit au drawback: 40 caisses Indiennes bleues et en couleur; 5 do. Listons de Grenade, 5 do. Soie à coudre. 10 sept

EJ. FORSTALL & Co., ont reçu par le navir E. Bolivar, du Hâvre, les marchandises suivantes choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente

13 balles de mousselines imprimées; 16 do. imprimées,
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bayettes de 5 fils;
260 do. de Gris de ménage;
5 do. de Guingham;
3 do. de Guingham imprimées.

5 joints

TRAITE sur France, à vendre par 22 8bre J. HAGER.

James Collins contre Timothy Dow.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique, le Jeudi 16 Octobre 1834, à midi et demi, à la Bourse de Lafayette, la propriété suivante, savoir: Tout le lot de terre situé dans le faubourg Livaudais, désigné dans le plan dudit faubourg, comme le lot A V, formant l'encoignure de la rue de la Levée et de la rue Huitième, ayant 51 pieds 1 pouce de face sur la rue de la Levée, et 80 pieds de face sur le Mississipi, sur une profondeur de 180 pieds faisant face à la rue Huitième, et de 476 pieds 8 pouces, faisant face à la ligne qui sépare ledit lot du lot A X, mesure américaine; ainsi bien que les droits de batture qui appartiennent audit lot.

Cette créée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant enchérisseur; à 12 mois de crédit l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Paroisse de Jefferson, ville de Lafayette, 21 Sept. 1834.

1er. octobre J. CHARBONET, shérif.

INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES.
DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES.

DIRIGEE par Mme. & Mlle. GRANET. (Pour le moment dans la maison de M. Ph. Yicky, vis-à vis celle de M. Morgan.)

Pensionnaires y compris le piano, la guitarre ou le dessin,	$250	par an.
Do. sans musique ni dessin,	200	do.
Demi-pensionnaires, musiq. ou dessin,	200	do.
Do. sans musique ni dessin,	150	do.
Externes, musique ou dessin,	144	do.
Do. sans musique ou dessin,	84	do.
Elèves n'apprenant que la musique,	84	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	30	do.

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.

L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de Littérature anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la couture, la broderie, &c.

M. GRANET se charge de la première classe de français

COLLEGE dirigé par M. GRANET, Docteur ès Lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Education, et ex-professeur du collége Jefferson. [Pour le moment dans la maison de M. Michel.]

Pensionnaires,	$200	par an
Demi-pensionnaires,	150	do.
Externes, [y compris les classiques]	100	do.
Do. [sans les classiques]	60	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	20	do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.

L'éducation dans le collége, est portée tout aussi loin que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose du latin, du grec, du français; de l'anglais, de la versification, de l'arithmétique et des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.

Conditions communes aux deux Etablissemens.

Les pensions fournissent aux élèves les plumes, le papier et l'encre. Les livres, les ardoises, ainsi que la langue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément sont à la charge des parens qui sont libres de choisir leur médecins.

Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier.—Les absences ne donnent droit à aucune déduction à moins qu'elles ne soient occasionnées par une maladie, et qu'elles ne durent plus d'un mois.

Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 2½ pouces de large, 2 matelats, 2 moustiquaires, 1 traversin ou oreiller, 2 couvertures, 1 courtepointe blanche, 6 pcs. de draps, 2 taies-d'oreiller, 6 serviettes ou essuie-mains; 1 cuillère d'argent, 1 couteau et 1 fourchette d'acier, 1 gobelet et un trousseau suffisant. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.

A la sortie d'un élève, les draps et les serviettes restent à l'institution pour le service de l'infirmerie.

Deux sœurs ou deux frères pourront coucher dans le même lit. 27 mars

Moulins-à-Coton, dites de l'Aigle.

LES soussignés, agents de la manufacture sendita, à Bridgewater, (Massachusetts) ont maintenant dans leur magasin et offrent à vendre à des termes raisonnables, un bel assortiment de ces Moulins, supérieurs, et qu'ils garantissent comme marchant bien, et valant tous ceux qui se manufacturent aux Etats-Unis.

Wm. G. HEWES,

10 sept No. 66, rue du Camp.

M. P. MARIGNY, pour la comodité de ses affaires, prévient le public qu'il s'est acquitté envers madame C. D. Marigny de la dette matrimoniale qu'il lui devait, et que séparé de corps et de biens avec la dite dame C. D. Marigny, elle n'a plus rien à lui réclamer, et que de plus il ne reste sur ses propriétés qu'une hypothèque de huit mille trois cents piastres et 20 cents payable à la dite dame C. D. D. Marigny, à 1, 2, 3 et 4 ans.

3 sept—15 PROSPER MARIGNY.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. MIGUEL DEL ACEBO FERNANDEZ a transporté son domicile au No. 96, rue Saint Louis. 12 sept

LE soussigné a reçu récemment, par le navire Archer de Philadelphie, un bel assortiment de BELLES CONFITURES ET GELEES DU NORD, expédiées à ordre, dans des paubans de une et deux livres chaque, bien étiquetées, avec le dessin du fruit, colorié d'après nature.

L'assortiment consistait en:

Framboises et gelées de framboises en paubans d'une et deux livres.
Fraises do, do. do.
Cerises do. do. do.
Abricots au sirop, *très beaux*, par paubans de 2 livres.
Gelée de groseilles rouge *très belle et transparente*,
Sirop de groseille
Do. de framboise
Do. de fraise
Do. de mûre
en bouteilles par douzaine ou en détail.
Gelée de mûre, *fort belle*, en paubans de une et deux livres.

Le tout des fruits de la récolte de 1834. Il attend un approvisionnement d'autres fruits au fur et mesure qu'ils viendront à maturité, tels que PECHES, PRUNES, COINGS, &c.

WM. SMITH, au magasin de graines. Rue de la Douane, No. 82. 17 sept

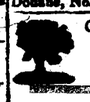

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHE

Au magasin de Graines de Jardinage de

De la Récolte de 1834.

WILLIAM SMITH,

Rue de la Douane, No. 85.

LE soussigné prend la liberté d'informer ses pratiques, et les personnes qui s'occupent de jardinage, qu'il vient de recevoir, par la poste, avis d'un envoi de Graines de Jardinage, de la récolte de 1834, qui sont attendues à chaque instant par le navire Kentucky, qui est parti de New-York, le 25 août.

Cet assortiment est général, et consiste en:

Gros choux pommés tardifs;
Do. d'York hâtifs;
Do. Hollandais et de Philadelphie;
Carottes, longues et courtes, hâtives;
Betteraves rouges, do,;
Radis, do. do.;
Poireaux, Oignons, Navets de différentes qualités, beau Celeri blanc, Moutarde blanche ou jaune, Laitues assorties, Epinards, Persil, petits Pois, &c.

Les marchands de la campagne qui voudront donner des ordres, seront servis à souhait.

Les habitans sont invités à envoyer leurs ordres, afin de s'assurer des graines qu'ils peuvent désirer. S'adresser à

WM. SMITH,

17 sept au Magasin de Graines.

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville, No. 21.

JOHN & W. WEBB, tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à bon marché.

☞ 200 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché. 8 août

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE.

No: 12, rue Dumaine, entre Levée et Condé.

BAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché.

☞ Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre à bon marché. 23 juin—3

COUVERTURES.—3 points de la manufacture de Gennisy, à vendre par les soussignés.

10 sept 22 NICOLET & CO. 30, rue Toulouse

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE,

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la Paroisse et la Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 Juillet 1834 et à la requête de P. Conroy jr. syndic des créanciers de Samuel Jacobs, il sera vendu à la bourse de Hewlett, *le Jeudi 16 Octobre prochain*, à midi, les propriétés ci-après désignées abandonnées par ledit S. Jacobs à ses créanciers.

1o. *Un LOT DE TERRE situé* rue de la Levée, entre les rues Toulouse et Jefferson, No. 94 1-2, avec les batisses qui sont dessus et qui consistent en: une Maison en briques à quatre étages, (*y compris le rez de chaussée*) et une cuisine haute en briques; et avec droit de passage sur la rue Toulouse. Ledit lot ayant 17 pieds 1 1-2 pouces de face; 17 pieds 2 3-8 pouces de large, sur la ligne du fond, et 80 pieds de profondeur.

2o. Trois LOTS DE TERRE situés au faubourg Delor, et désignés par les Nos. 22, 23 et 33, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 20 Décembre 1833, et annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, notaire public, par Messrs. D. F. Barthe et L. E. Fourchon, le 20 Janvier 1823.

Le No. 22, ayant 51 pieds de face au Cours des Tritons, 124 pieds 7 1-3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 21, 127 pieds 6 pouces, sur la ligne qui le sépare du No. 23 et 51 pieds 1 pouce de large sur la ligne de fond; le tout mesure française.

Le Lot No. 23, attenant au précédent, et formant l'encoignure du Cours des Tritons et du Cours des Dryades, ayant 54 pieds 6 pouces n'e face au premier, sur 120 pieds 6 pouces au dernier; et ayant 47 pieds 3 pouces sur la ligne parallèle au Cours des Dryades, le tout mesure française.

Le Lot No. 33, ayant 51 pieds de face à la rue Hercule, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

3o. Un Lot de TERRE situé dans la ville de Mc Donough, désigné par le No. 1, dans l'Ilet No. 7, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 5 Décembre 1833, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public, ledit lot formant l'encoignure du chemin public et de la rue du Marché, a 56 pieds 6 pouces et 10 lignes du face au chemin public, 139 pieds 10 pouces à la rue du Massiké, et 147 pieds 10 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du No. 2.

4o. Un Lot de TERRE situé au nouveau faubourg Montrigay, désigné par le No. 11 de l'Ilet 97, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 23 Juin 1830 et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, ledit lot ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue Champs Elysés, entre les rues de la Vieta et des Magistrats, sur 100 pieds de profondeur.

5o. Un Lot de TERRE situé au faubourg Duroutel, désigné par le No. 97, de l'Ilet 7, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 9 de Mai, 1832, et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public; ledit lot ayant 53 pieds 3 1-2 pouces de face au Chemin à Coulisse, sur 141, pieds 7 pouces de face à la rue Gérard, dont il forme l'encoignure.

6o. Trois lots de TERRE situés au faubourg Delor; et désignés par les Nos. 301, 302 et 305, sur un plan dressé par Richard Delafield, en Mars 1833) et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public, les Nos. 301 et 302; contigus, ayant chacun 25 pieds de face à la rue Willow, sur 125 de profondeur, et le No. 305, ayant 30 pieds de face à la rue Wilow, 40 pieds de large sur la ligne du fond, sur une profondeur de 125 pieds (plus ou moins) sur la ligne qui le separe au faubourg Ste. Marie, et 125 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 304.

7o. Un Lot de TERRE situé à Carrollton, désigné par le No. 83, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, déposé voyer de la ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public, ledit lot ayant 300 pieds de face à la rue Jefferson, 300 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 84, 325 pieds de face à Green Square. et 325 pieds de face à la septième rue.

8o. Un flet situé à Carrollton et désigné par le No. 25, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 2 Décembre 1833, déposé en l'étude de Théo. Seghers, notaire public, ledit flet, borné par les rues Septième, Livingston, Cécile; Colapisse et Live Oak Grove, se compose de 12 terraine, dont les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10 et 11. ont chacun 61 pieds de face sur 122 de profondeur; les Nos. 6 et 12, chacun 61 pieds de face sur 122 1-2 pieds de profondeur, et le No. 7, de forme irrégulière a 36 pieds de face et 61 pieds de large sur la ligne du fond.

9o. Deux Lots de TERRE situés au faubourg Livaudais, désignés par les Nos. 7 et 8, le No. 7 forme l'encoignure des rues Trenton, Septième, a 45 pieds de face à la rue Septième, 125 pieds à la rue Trenton.

Le No. 8 touche au précédent, a 46 pieds de face à la septième rue sur 125 pieds de profondeur mesure américaine.

Conditions de la vente:—Les acheteurs devront assumer le payement des différentes sommes spécifiées plus haut. La balance sera payée dans un et deux ans, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Notes des payemens à faire sur les propriétés ci-dessus décrites.

1o, sur le terrain et la maison, rue de la Levée, 10 billets de $1243 75 chacun, le premier payable le 15 Novembre prochain, huit autres le 18 de Mai, Novembre de chacune des années, 1835, 1836, 1837, 1838, le dixième, en Mai 1839, au comptant $681 74.

2o. Sur les lots Nos. 22 et 23, faubourg Delor, $2,500 comptant.

Sur les lots Nos. 301, 302 et 305 rue Willow, deux billets de $73 chacun, le premier payable le 26 de Mars 1837 et le second le 26 de Mars 1836.

3o. sur le lot No. 1 ilet 7, deux billets de $300 chacun payable le 27 de Février 1835 et 1836.

4o. sur le lot No. 57, ilet No. 7, quatre billets de $125 chacun, payables les 5 de Juin des années 1834, 1835, 1836, 1837.

5o. sur les lots Nos. 7 et 8 faubourg Livaudais, deux billets de $212 chacun, payables les 12 Mars 1835 et 36.

Et le même jour et au même lieu, sera vendue la négresse nommée Susan Stewart, âgée d'environ 24 ans, avec son enfant âgé de 6 mois, abandonnés par ledit Jacobs à ses créanciers.

Conditions: moitié comptant et moitié dans 6 mois, en billet endossé à satisfaction et garanti par hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. 12 sept

PAR J B BLACHE.

LE mardi, 14 d'octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, *il sera vendu par ordre du syndic des créanciers* de M. Barthélemy Chauvin Deléry, les propriétés ci-après désignées, abandonnées par ledit B. C. Deléry, à *ses créanciers.*

Un Lot de Terre situé dans la paroisse St Bernard, à environ 5 milles au-dessous de la Nile. Orléans et du même bord du fleuve, ayant un arpent de face au fleuve, sur 80 arpents de profondeur, entre deux lignes parallèles, avec la batture qui se trouve en face; ledit lot est désigné par le No. 6, sur un plan dressé par M. A. D'Hémecourt, député voyer de la ville, le 15 mars 1833. Il y existe deux maisons de maître, neuves, briquetées entre poteaux, et leurs dépendances.

Un Lot de Terre situé au faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue d'Amour, et 120 pieds de face à la rue Mandeville, sur lequel il y a une maison vaste et en bon état, briquetée entre poteaux, cuisine et autres dépendances. L'acquéreur de cette propriété sera tenu de payer, en outre du prix de l'adjudication, une rente viagère à raison de $20 par mois, en conformité d'un acte passé par devant M. Félix de Armas, notaire, en date du 5 octobre 1830, s'il n'aime mieux éteindre cette rente viagère, moyennant une somme de $1,500 comptant, qu'il paiera au propriétaire de la dite rente.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 sept

REÇU dernièrement et à vendre par les soussignés: Vin Rouge en barrique et en caisse ayant droit au drawback.

Do. Hermitage; do. Champagne, 1re. qualité.
Do. Bourgogne; Chambertin; Romanée et Nuit; do. Grenache;
Liqueurs assorties; Menthe; Absynthe; Kirsch; etc.
Genièvre de Hollande. 1re. qualité;
Eau de Vie 4me. preuve;
Sel raffiné de Pembroke en Poine;
Fromage de Gruyère;
Fleurs de Camomille; Opium;
Couvertures françaises 3 et 12 points;
Coton Ecrus 3-4; coton blanc 7-8; perkale;
Indiennes françaises ayant droit au drawback;
Mousselines imprimées; Robes; Collerettes;
Rideaux en mousselines soiées.

T. NICOLET & CO.

5 sept rue Toulouse, No. 30.

100 bbls country Rum, for sale by

sept 11 BLANC & BRUGIER.